



**Local & Regional
Europe**

Programme de Travail 2016 du CCRE

Rapport d'Activité & Résultats

Novembre 2016

Programme de Travail 2016

Rapport d'Activité & Résultats

Introduction.....	3
1. GOUVERNANCE, DÉMOCRATIE & CITOYENNETÉ.....	5
1.1. CITOYENNETÉ & JUMELAGES.....	5
1.2. CRISE DES RÉFUGIÉS, MIGRATION ET DIVERSITÉ.....	5
1.3. UNE MEILLEURE RÉGLEMENTATION.....	8
1.4. L'ÉGALITÉ DES GENRES.....	9
1.5. FINANCES LOCALES.....	10
1.6. GOUVERNANCE & DÉCENTRALISATION.....	11
2. ENVIRONNEMENT, CLIMAT & ENERGIE.....	12
2.1. ECONOMIE CIRCULAIRE.....	12
2.2. CLIMAT & ENERGIE.....	13
3. COHÉSION ÉCONOMIQUE, SOCIALE ET TERRITORIALE.....	17
3.1. L' AGENDA URBAIN POUR L'UE.....	17
3.2. HABITAT III ET LE NOUVEL AGENDA URBAIN (GLOBAL).....	17
3.3. COHÉSION TERRITORIALE.....	19
4. LA GESTION DES SERVICES PUBLICS LOCAUX ET RÉGIONAUX.....	21
4.1. LES GLR EN TANT QU'EMPLOYEURS.....	21
4.2. SERVICES PUBLICS.....	21
5. ENGAGEMENT INTERNATIONAL & COOPÉRATION.....	23
5.1. CITÉS ET GOUVERNEMENTS LOCAUX UNIS (CGLU).....	23
5.2. CCRE-PLATFORMA.....	23
6. COMMUNICATION & DIRECTION GÉNÉRALE	26
6.1. PRESSE & COMMUNICATION.....	26
6.2. AFFAIRES STATUTAIRES	26

Introduction

Pour le CCRE, les premiers mois de l'année ont été marqués par la préparation du Congrès du CCRE qui s'est tenu en avril à Nicosie. Quelque 600 participants, élus locaux et régionaux de toute l'Europe se sont réunis pour assister à 30 sessions. A travers ce Congrès, le CCRE a donné aux participants la possibilité de :

- Rencontrer des homologues et partenaires au cours de différents ateliers et “*world cafés*” conçus pour faciliter l'échange et l'interaction. En outre, les participants ont eu la possibilité de bénéficier d'une mise en réseau lors d'une réception officielle, d'un dîner de gala et plusieurs pauses-café et déjeuners servis à l'intérieur et à l'extérieur.
- Apprendre les uns des autres quant à leurs pratiques et expériences, grâce à 30 sessions dédiées aux 7 thématiques principales qui conduiront les gouvernements locaux et régionaux vers l'Europe en 2030 : intégration UE, gouvernance & leadership, société & culture, économie & finance, environnement, climat et énergie, entreprise, technologie & innovation et coopération & partenariats.
- S'inspirer des leaders engagés dans les politiques locales au cours de débats fructueux et des exposés présentés par des personnalités comme : Yann Arthus-Bertrand, réalisateur de films et ambassadeur goodwill des Nations Unies, Mpho Parks Tau, Maire de Johannesburg ou Jan Olbrycht, Membre du Parlement Européen.

Les nouvelles technologies ont été largement utilisées pour diffuser les débats du Congrès dans le monde entier. Plusieurs sessions ont été transmises en “live” alors que d'autres ont été couvertes par des photographes professionnels et des cameramen. Les citations les plus pertinentes ont été diffusées sur les réseaux sociaux grâce à l'équipe du secrétariat du CCRE chargé d'envoyer 1000 tweets#CEMR2016 en trois jours.

Le Congrès fut également l'occasion de lancer la nouvelle édition de la publication *Structures et Compétences, les Gouvernements locaux et régionaux en Europe* à laquelle ont contribué toutes les associations nationales membres du CCRE. Elle était suivie d'une campagne de communication dynamique – *Dix vérités sur les villes et régions d'Europe que vous (ne) connaissez (peut-être pas)* ; elle a reçu un grand nombre de retours d'information positifs.

Cette année, le débat en Europe a été dominé par la question de savoir comment gérer la quantité de réfugiés arrivant sur notre continent et – après le vote du Royaume Uni en juin - par la question concernant l'avenir de l'Union Européenne.

Ces deux sujets ont également attiré l'attention particulière du CCRE. Après la déclaration adoptée à Paris en décembre 2015 et un débat au sein du CCRE, nous avons lancé un appel pour une véritable politique d'asile de l'UE à Nicosie et démarré une campagne pour promouvoir cet appel avec le soutien de maires, de responsables politiques locaux et des représentants de nos associations membres. Quant à l'avenir de l'Europe, le CCRE a lancé un appel à idées, propositions et contributions des élus et dirigeants locaux sur une vision de l'Europe en 2030. La procédure est encore en cours ; l'échange d'idées et la présentation des résultats sont prévus pour 2017.

Le CCRE s'est profilé en augmentant sa visibilité envers les institutions européennes, en particulier envers le Parlement Européen et la Commission Européenne, mais aussi envers les Présidences respectives. Cela concerne en particulier le domaine de la politique régionale / territoriale / urbaine: en tant que seule association de collectivités locales et régionales, nous avons été invités à présenter notre position au Groupe de Haut Niveau sur la Simplification et à participer à une conférence sur la politique de cohésion future, organisée par la Présidence slovaque. Ensemble avec l'Intergroupe URBAN et en

coopération avec PLATFORMA, le CCRE a organisé un événement au Parlement Européen sur Habitat III et en coopération avec d'autres organisations européennes concernées, nous avons organisé un événement au Parlement européen sur l'importance des investissements publics. Nous avons rencontré des rapporteurs et des 'rapporteurs de l'ombre' afin de discuter des dossiers pertinents (p. ex. réfugiés, programme citoyenneté, égalité des genres, transparence, législation sur les déchets, etc.).

Notre travail de défense d'intérêts a été organisé en fonction des processus de prise de décision respectifs, comme le Registre de Transparence, l'avenir du programme 'Europe pour les Citoyens', la révision de la législation sur les déchets dans le cadre du 'paquet de l'économie circulaire', les actions dans le domaine de l'énergie et du climat, l'Agenda Urbain pour l'UE, la simplification des fonds structurels et l'avenir de la politique de cohésion, l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, le Partenariat Transatlantique de Commerce et d'Investissement (TTIP), le Plan d'Action pour la TVA et les Aides d'Etat par rapport aux services d'intérêt économique général fournis localement.

Notre travail de connaissance a été effectué par des actions permettant l'échange d'expériences et d'informations, en grande partie grâce au soutien financier de la Commission Européenne. Ceci a été le cas dans le cadre de projets sur la participation de jeunes élus à la politique locale (YELAC), sur les mesures locales pour réduire les émissions de CO2, sur l'augmentation de l'efficacité énergétique et l'utilisation d'énergies renouvelables (Convention des Maires), le mainstreaming d'actions pour l'adaptation climatique (Mayors Adapt), les modes de financement innovants pour l'efficacité énergétique dans les bâtiments (CITYinvest), les nouvelles formes de prestations de services pour les communes (Dialogue Social) et une approche intégrée pour le développement urbain (Cadre de référence pour les villes durables).

Par ailleurs, des échanges ont eu lieu sur les actions favorisant l'égalité entre femmes et hommes dans la vie locale, sur la situation des finances locales et des investissements publics, dans le but de préparer des initiatives politiques. Les collègues ont également partagé des informations sur la transposition et l'application des nouvelles directives pour les marchés publics.

Dans le cadre de notre coopération avec l'Observatoire de l'Autonomie Locale (OLA), nous avons organisé un séminaire sur « la régionalisation, la coopération inter-municipale, le développement des métropoles et les gouvernements locaux, régionaux et nationaux en Europe ». Par ailleurs, des recherches et études se sont concentrées sur l'actualisation de notre publication sur les *Structures et Compétences*, les finances locales, une enquête sur la formation et l'éducation des fonctionnaires locaux et des élus (en coopération avec OLA et le CNFPT) et notre initiative « l'Europe en 2030 ». En outre, la publication du premier événement co-organisé avec OLA sur '*l'Autonomie locale au 21^{ème} siècle, entre tradition et modernisation*' a été mise à disposition.

1. GOUVERNANCE, DEMOCRATIE & CITOYENNETÉ

1.1. CITOYENNETÉ & JUMELAGES

Le CCRE a contribué au processus de défense d'intérêts afin de renforcer le programme **l'Europe pour les Citoyens** depuis le début de l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du programme qui arrive à son terme en 2017. En amont de l'examen à mi-parcours de la Commission Européenne, le CCRE a activement participé au Dialogue Civil sur la Citoyenneté, organisé à Barcelone au mois de juin. Nous avons appuyé une augmentation du budget à 1 € par citoyen, tout en soulignant le besoin de mieux coupler la dimension politique aux objectifs du programme.

Qui plus est, le CCRE a travaillé étroitement avec le rapporteur et les 'rapporteurs de l'ombre' du Parlement Européen au rapport d'initiative sur la mise en œuvre du Programme l'Europe pour les Citoyens. L'action de lobbying du CCRE a remporté quelque succès, car le projet de rapport a été amendé afin d'inclure la demande pour une augmentation des ressources, pour permettre d'améliorer le pourcentage de réussite des demandes soumises. Le projet de rapport mentionne également explicitement la proposition du CCRE visant à allouer €1 par citoyen au programme «L'Europe pour les Citoyens». Nous avons proposé plusieurs amendements et nous attendons maintenant qu'ils soient traités.

Le Groupe d'Experts sur les Jumelages, ensemble avec la Commission Gouvernance, Démocratie et Citoyenneté, s'est réuni pour un échange de vues avec l'Agence Exécutive pour l'Education, la Culture et l'Audio-visuel, ECAEA, chargée de la mise en œuvre du programme, afin de discuter des résultats de celui-ci au terme de sa première année de mise en œuvre. Par ailleurs, le secrétariat a eu l'occasion de présenter l'avis du CCRE sur les nouvelles priorités pluriannuelles du programme et de fournir à la Commission Européenne sa contribution concernant la flexibilité de la nouvelle approche pluriannuelle et la préparation du rapport sur la citoyenneté U.E. qui sortira cette année.

Le CCRE a organisé avec succès la dernière activité du projet **Jeunes Elus Européens pour une Citoyenneté Active** (YELAC) dans le cadre du Congrès du CCRE à Nicosie. Les jeunes conseillers, maires et les jeunes représentants de la société civile ont discuté des principaux résultats du projet, dans la perspective des jeunes, en matière de participation, emploi, éducation et logement. La dernière activité a également donné l'occasion de discuter d'un suivi potentiel du projet et comment le CCRE poursuivra son travail sur les sujets liés à la jeunesse et d'évaluer comment la participation des jeunes à la prise de décisions pourrait être prise en compte.

1.2. CRISE DES RÉFUGIÉS, MIGRATION ET DIVERSITÉ

Depuis le début de l'année, le CCRE a été très actif sur le plan de la migration, de l'asile et de l'intégration. Ainsi, nous nous sommes réunis à plusieurs reprises avec des membres du Parlement Européen, des fonctionnaires de la Commission Européenne, des représentants de la société civile, des parties prenantes et autres.

Le CCRE a plaidé très activement devant les institutions via le **Partenariat pour l'Inclusion de Réfugiés et Migrants** de l'Agenda Urbain pour l'UE, ainsi qu'en influant sur les propositions législatives de la Commission Européenne et du Parlement Européen. Le CCRE compte parmi les membres officiels de ce Partenariat, dont l'objectif est de renforcer le rôle des autorités locales pour une meilleure connaissance, une meilleure réglementation, davantage de données et de financements dans le domaine de l'asile et de l'intégration, et ceci dans une perspective locale.

Depuis la création de ce Partenariat, le CCRE a livré sa contribution par la consultation de notre Task Force sur les Réfugiés et Migrants, en apportant son avis concernant les thèmes soulevés, tels que renforcement des communautés, hébergement, financements, éducation, etc. Le partenariat est la seule plateforme multiniveaux (composée de certains Etats membres, de la Commission Européenne, d'organisations de la société civile, du CCRE, d'EUROCITÉS et de cinq grandes villes) qui permette aux gouvernements locaux et régionaux de dialoguer avec tous les niveaux de gouvernement, de créer des synergies et de mettre en commun les bonnes pratiques pour identifier les principaux goulots d'étranglement en matière de réglementation, financement, données et connaissances.

Grâce à notre travail, il nous a été possible d'influer sur plusieurs initiatives législatives et non-législatives, comme le **Plan d'Action UE sur l'intégration des ressortissants de pays tiers**, puisque nous avons eu un échange étroit avec la Commission Européenne sur les principaux éléments de cette initiative et participé à plusieurs réunions de consultation. Il semble que le rôle des autorités locales et régionales soit considéré de plus en plus comme crucial par les institutions européennes. C'est pourquoi la Commission Européenne a décidé de faire évoluer l'ancien Réseau Européen des Points de Contact Nationaux vers un véritable Réseau Européen pour l'Intégration, composé des institutions UE et des points de contact nationaux, dans le but de renforcer la coordination entre les niveaux et d'échanger les bonnes pratiques. Bien que les GLR ne soient pas officiellement membres du réseau, l'objectif est une meilleure coordination entre les autorités nationales et les autorités locales et régionales et la participation des représentants des GLR aux réunions une fois par an.

Par ailleurs, le travail de défense d'intérêts du CCRE vis-à-vis du le Parlement Européen a connu des succès. Dans son rapport récemment approuvé sur l'Inclusion Sociale et l'Intégration des Réfugiés dans le marché du travail, pour la première fois, le Parlement Européen a reconnu le besoin de financements plus directs et ciblés pour les autorités locales et régionales et d'une meilleure coordination entre les niveaux de gouvernement. De même, le CCRE a connu un succès quant à la reconnaissance du rôle des autorités locales et régionales dans l'intégration des réfugiés et migrants. Plus concrètement : le rapport du **Parlement Européen sur la Situation en Méditerranée et le besoin pour l'UE d'adopter une approche holistique de la migration** a reconnu le rôle déterminant des autorités locales et régionales.

Après l'approbation de la résolution du CCRE en réponse à la crise des réfugiés en décembre 2015, le CCRE a également rencontré le cabinet du Commissaire Dimitris Avramopoulos, chargé de la Migration et des Affaires Intérieures, afin de présenter les messages-clés des gouvernements locaux et régionaux. Dans le même ordre et sur l'initiative de la Commissaire pour la Politique Régionale, Corina Crețu, le CCRE a participé à la première **table ronde politique de haut niveau** sur l'intégration des migrants dans les villes européennes en avril 2016. Cette rencontre offrait à nouveau une opportunité pour développer nos synergies avec les institutions UE, et notamment avec la Commission Européenne. Le CCRE participera également à la seconde table ronde qui aura lieu début février 2017, et nous avons également apporté des contributions à la conception du programme de la table ronde.

Cette réunion était aussi un signal clair que la Commission Européenne comprend de plus en plus l'importance de notre rôle dans les politiques d'intégration. Le CCRE est régulièrement cité dans les réunions officielles en tant que partenaire crucial de la Commission Européenne en matière d'intégration. Il reste à mentionner que notre travail de défense d'intérêts a également conduit à l'introduction d'une nouvelle priorité dans la politique de cohésion. Plus concrètement : selon la révision finale du Cadre Financier Pluriannuel (MFF), il semble que la Commission Européenne projette d'introduire l'intégration en tant que priorité dans le cadre des financements de la politique de cohésion à partir de l'année prochaine.

Après plus d'un an de travail approfondi dans ce domaine, il semble que les prochaines conclusions du Conseil Européen en décembre 2016 reconnaîtront explicitement le rôle des autorités locales et régionales dans l'intégration des réfugiés et des migrants. C'est là un jalon important pour le CCRE, suite au travail qu'il a accompli dans ce domaine.

Dans le cadre du Congrès du CCRE à Nicosie en avril dernier, nous avons organisé avec succès une session sur la crise des réfugiés dans la perspective locale et régionale. Cette session nous a permis de créer encore des synergies avec d'autres acteurs comme nous, au sein de l'initiative des *Villes Inter-culturelles* du Conseil de l'Europe, ainsi qu'avec les institutions européennes.

Le Comité Directeur du CCRE à Nicosie a adopté un **appel en vue d'une véritable politique d'asile commune**, actualisant nos opinions sur la crise des réfugiés suite aux derniers développements politiques. Ensuite, afin de diffuser l'appel, une campagne a été lancée via la plateforme www.change.org, dans le but d'obtenir un nombre important de signatures de maires et de citoyens. A ce propos, au-delà de toutes les associations qui ont signé l'appel, environ 160 maires et 130 citoyens ont également apporté leur signature, et parmi eux les maires de Lesbos, Bruxelles, Paris, Athènes, Munich et Lisbonne. Le CCRE a également recouru aux médias sociaux pour diffuser la campagne et s'est coordonné avec les services de communication des villes signataires, afin d'amplifier l'impact. La campagne a eu des retombées relativement bonnes dans les médias sociaux ainsi que dans certains journaux de l'UE et espagnols.

Plus tard dans l'année, en collaboration avec les associations et afin d'atteindre nos objectifs dans ce domaine, nous avons organisé une **Task Force du CCRE sur les Réfugiés et les Migrants**. La Task Force a évalué la campagne pour l'appel, a discuté sur les développements politiques ultérieurs liés au Partenariat sur l'inclusion des Réfugiés et Migrants de l'Agenda Urbain, ainsi que sur les événements politiques et initiatives des institutions UE. Des progrès ont été réalisés sur l'idée d'élaborer des projets basés sur la gouvernance à multiniveaux des politiques pour l'intégration des réfugiés.

Le CCRE est également un **partenaire de l'OCDE** par rapport à un projet qui recevra un financement de la DG REGIO : « **le besoin d'une approche territoriale pour l'intégration des migrants : le rôle des autorités locales** ». L'idée est de contribuer à l'étude en envoyant les questions que l'OCDE enverra aux huit villes constituant les cas d'études, également aux membres du CCRE, afin d'élargir les résultats potentiels et de contribuer à la conception du questionnaire lui-même. De plus, le CCRE et l'OCDE coécriront un document sur les résultats obtenus dans certains des domaines d'étude les plus préoccupants pour les membres du CCRE, notamment en ce qui concerne la gouvernance à multiniveaux.

En outre, le CCRE a participé à une réunion de **l'Intergroupe URBAN** du Parlement Européen sur le rôle des villes en matière d'intégration et lors d'autres événements aux niveaux européen et national, comme une conférence organisée par KEDE à Samos sur la crise des réfugiés. Nous avons poursuivi notre participation aux réunions du Forum Européen de l'Intégration, où nous soulignons l'importance des gouvernements locaux et régionaux. Le secrétaire général du CCRE a modéré une session sur la crise des réfugiés, vue du niveau local et régional, dans le cadre du **Sommet de "Cities for Life"** qui s'est tenu à Paris, les 21 et 22 novembre.

Nous avons travaillé sur plusieurs avis d'initiative du Comité des Régions, comme ceux sur la migration légale, la réforme du régime commun à l'Europe en matière d'asile et l'intégration des ressortissants de pays tiers. Nous étions également présents à la première réunion du Réseau de Sensibilisation à la Radicalisation et nous suivons de près les développements du réseau et diffusons les résultats de son travail.

Finalement, le CCRE a également collecté la documentation existante sur le sujet, afin d'éviter la duplication et de savoir quelle recherche existe déjà à ce propos aux niveaux local et régional.

1.3. UNE MEILLEURE RÉGLEMENTATION

Le travail en vue d'une meilleure **implication des gouvernements locaux** et régionaux dans les processus politiques et législatifs de l'UE et de processus de prise de décision plus effectifs au niveau de l'UE a occupé une place de premier rang dans l'agenda du CCRE cette année.

Le CCRE a placé au centre de son travail concernant le **paquet d'une meilleure réglementation** une action concernant les propositions de la Commission pour un **Registre de Transparence** obligatoire. Le CCRE a répondu à la consultation publique de la Commission Européenne en juin et nous avons exprimé à plusieurs reprises nos avis directement au Vice-Président Frans Timmermans et aux membres de son cabinet, lors des participations à plusieurs interventions de haut niveau dans le cadre d'événements qui ont eu lieu à Bruxelles, y compris le dialogue officiel structuré où le vice-président Luc Martens a représenté le CCRE. C'étaient là des occasions idéales pour maintenir la pression sur ce sujet..

Les efforts du CCRE ont été couronnés de succès si l'on regarde les propositions de la Commission Européenne pour un Accord Interinstitutionnel sur le registre de transparence obligatoire, publiées le 28 septembre. **Dans ces propositions, il est dit clairement que les autorités locales et régionales et leurs représentants doivent être exclus du champ d'application de ce registre.** Les propositions de la Commission seront maintenant négociées avant qu'un accord puisse intervenir entre la Commission, le Parlement Européen et le Conseil des Ministres.

Le CCRE a aussi suivi de près cette année le travail du Parlement Européen concernant une meilleure élaboration des lois. Les efforts que nous avons faits en collaboration avec plusieurs de nos associations membres se sont intensifiés, car le travail de la commission sur le projet de rapport '**transparence, responsabilité et intégrité**' a progressé pendant sa préparation. Malheureusement, la commission intéressée, celle des Affaires Constitutionnelles (AFCO), a décidé de façon impromptue de suspendre le vote sur le projet de rapport, suite à des désaccords parmi les groupes politiques. C'est là un développement regrettable, puisqu'il existait des signes clairs qu'un amendement de compromis en faveur de l'exclusion des gouvernements locaux et régionaux du champ d'application du registre de transparence était réellement en bonne voie d'être approuvé. Cependant, des développements récents au sein du Parlement européen soulèvent la question de savoir s'il y aura un vote sur le projet de rapport de l'AFCO ou non, étant donné que bon nombre des questions dont il traite sont dépassées par des développements plus récents (publication de la proposition de la Commission européenne en septembre). Néanmoins le CCRE reste prêt à répondre, si nécessaire, aux réponses du Parlement européen dans un délai convenable.

En outre, le CCRE a intensifié son travail concernant le processus de prise de décision au niveau de l'UE, en répondant en mars à la consultation de la médiatrice européenne sur les **trilogues**. Notre contribution a été prise en compte par la médiatrice, Mme O'Reilly, car elle a demandé aux institutions UE de publier des documents pertinents concernant leurs négociations informelles, connues sous le nom de « trilogues ». Ces documents contiennent les dates des trilogues et les agendas résumés, les positions des deux co-législateurs concernant la proposition de la Commission et les noms des décideurs présents au trilogue.

Les documents qui retracent les différentes étapes du processus devraient être publiés dès que possible une fois les négociations terminées.

Le renforcement de l'**engagement des acteurs** occupe toujours une place importante dans le contexte de l'agenda pour une meilleure réglementation, et là aussi, le CCRE a été proactif. Nous avons pris contact avec l'unité des acteurs de la Commission Européenne pour souligner l'importance d'une implication plus forte des autorités locales et régionales dans le processus de prise de décision. Le CCRE a organisé une rencontre avec des fonctionnaires au Secrétariat Général de la Commission Européenne en mai, où nos membres ont été invités à présenter des éléments probants et des conseils pouvant améliorer les consultations futures des acteurs dans la mesure où les intérêts des gouvernements locaux et régionaux sont en jeu.

Par ailleurs, afin de démontrer le rôle et les tâches des associations de gouvernements locaux et régionaux, nous avons commencé à mettre à jour l'étude sur le statut légal des associations nationales de gouvernements locaux et régionaux.

1.4. L'EGALITÉ DES GENRES

2016 a été une année charnière pour la **Charte Européenne pour l'Égalité** ; plus de 100 nouveaux signataires ont été ajoutés à l'Observatoire depuis janvier, ce qui amène le nombre total des signataires de la Charte à 1.620. Nous continuons de promouvoir la Charte et les indicateurs de suivi ; de même nous suivons les recommandations résultant des conclusions du projet pilote. Le CCRE et les associations membres ont rédigé un document succinct indiquant les principes de base du CCRE en matière d'égalité des genres, afin d'orienter notre travail de mobilisation au niveau européen, qui sera suivi d'un document politique et d'un plan d'action en 2017. Ce document nous sert également de réponse à l'« engagement stratégique » pour l'égalité des genres de la Commission Européenne, publié à vers la fin de l'année 2015.

A l'initiative du Président de la Commission Permanente pour l'Égalité, une Task Force ad hoc a été créée, afin de contribuer à élaborer une approche différenciée pour les signataires, fondée sur les résultats du projet pilote, créer une brochure promotionnelle pour la Charte et suggérer des idées pour la session des débats lors du Comité Directeur en décembre sur l'égalité avec la célébration du 10^{ème} anniversaire de la Charte. Le 12 mai, anniversaire officiel de la Charte, un communiqué de presse a été publié sur les sites web du CCRE et de l'Observatoire et transmis aux contacts du CCRE et aux attachés de presse des associations membres pour une diffusion plus large.

Pour promouvoir notre travail sur l'égalité des genres, une **déclaration à l'occasion de la Journée Internationale de la Femme** a été publiée le 8 mai. La déclaration, intitulée '*Egalité, si pas maintenant, alors quand ?*' a été traduite en 11 langues et signée par 56 maires européens, conseillers municipaux et plusieurs Présidents des associations membres. Elle a été partagée largement grâce au site web de l'Observatoire, à Twitter et à la newsletter pour l'actualisation de l'égalité. La newsletter pour l'actualisation de l'égalité a été lancée et fournit des informations périodiques aux membres sur nos réunions et activités dans le domaine de l'égalité, des informations sur les signataires de la Charte et les développements pertinents dans les institutions UE et les réseaux UE sur l'égalité des genres.

Au mois de mars, le CCRE a participé à une réunion de consultation auprès d'un Expert sur une enquête dans toute l'Europe concernant les acquis de l'égalité des genres grâce aux infrastructures actuellement en préparation par l'Institut Européen pour l'Égalité des Genres (EIGE). Le rapport est attendu pour printemps 2017.

PLATFORMA de son côté a contribué à l'élaboration d'une Charte Euro-Méditerranéenne pour l'Égalité (inspirée par la Charte Européenne pour l'Égalité), sous la responsabilité du Partenariat Euro-Méditerranéen des Autorités Locales et Régionales (COPPEM). Le CCRE et PLATFORMA ont participé à la conférence finale du projet pour une Charte Euro-Méditerranéenne pour l'Égalité, organisée par la FEMP et COPPEM, à Madrid le 21 et 22 novembre.

Une session sur la Charte Européenne pour l'Égalité des Femmes et des Hommes dans la Vie Locale a été organisée pour le Congrès du CCRE à Nicosie. La session, à laquelle ont participé plus de 50 délégués, était marquée par la présence d'un panel d'élus locaux des associations membres, qui ont débattu de l'histoire et de l'avenir de la Charte.

Le CCRE a poursuivi sa recherche de financements afin de maintenir le travail de l'Observatoire et de faciliter les échanges entre les coordinateurs nationaux et les signataires de la Charte. Suite aux recommandations du rapport final du projet pilote, le CCRE doit continuer à cibler les institutions européennes, plaider en faveur de plus de reconnaissance pour le rôle central des gouvernements locaux et régionaux dans le renforcement de l'égalité femmes-hommes, et la nécessité de les soutenir dans ce travail. Le CCRE a pris contact avec la Commissaire chargée de la politique régionale, Corina Crețu, afin d'en apprendre d'avantage sur une initiative, qui a été annoncée par elle-même à la conférence Habitat III, pour augmenter la participation des femmes dans les autorités locales et pour positionner le CCRE comme un partenaire potentiel.

Les paramètres du travail de la section européenne en matière d'égalité femmes-hommes ont été présentés lors d'un événement international de haut niveau par le Président de la Commission Permanente, Ibon Uribe au Congrès UCLG à Bogota en octobre dernier. En novembre, le CCRE, la Conférence permanente des villes et communes de Serbie et l'Association suédoise des collectivités locales et des régions ont été invités à présenter le travail sur la Charte à la conférence annuelle de Fem Cities, organisée conjointement par le département des femmes de la Ville de Vienne, le ministère de l'Égalité des chances du Luxembourg et le Conseil national des femmes du Luxembourg (CNFL).

En vue de la **Conférence sur la diversité, l'égalité et l'inclusion, prévue pour 2018**, le CCRE a noué de nouveaux contacts et consolidé les relations existantes avec les institutions UE et les organisations de la société civile impliquées dans le travail sur l'égalité des genres. Parmi les organisations de la société civile, le CCRE a eu des échanges avec Equinet (réseau européen d'organismes actifs dans le domaine de l'égalité), le Lobby Européen des Femmes (EWL), la Confédération des Organisations Familiales de l'Union Européenne (COFACE), et le Réseau EndFGM. De même, le CCRE a tenu une réunion préliminaire avec le Conseiller de l'Émancipation Féminine de la Direction Générale Justice de la Commission Européenne, afin de débattre de la Conférence sur la Citoyenneté et du travail de la Commission sur l'inclusion et les droits des LGBT.

1.5. FINANCES LOCALES

Une attention particulière a été apportée pendant le Congrès de Nicosie au thème des Finances Locales, avec 3 ateliers dédiés à ce sujet : « les Finances Locales sous pression », « Relancer les Finances Publiques Locales : les prêts de la Banque Européenne d'Investissement sont-ils la solution ? », et « Formes innovantes de financement pour le développement local : comment mobiliser de nouvelles ressources à travers les intermédiations financières ? ». La préparation de ces débats a été l'occasion pour le CCRE de nouer de nouveaux contacts et de consolider les relations existantes avec les institutions de l'UE et les organisations de la société civile.

Après l'adoption de la prise de position du CCRE « **Relancer les investissements publics locaux** » en décembre 2015, celle-ci a été transmise aux représentants de la Direction Générale Économie et Finances de la Commission Européenne. Une réunion a été organisée entre le représentant de la DG ECFIN et le sous-groupe du CCRE 'Pacte de Stabilité et de Croissance', afin de proposer certaines solutions techniques en faveur d'une flexibilité pour les investissements des autorités locales et régionales.

Par ailleurs, M. Markku Markkula, Président du Comité des Régions (CdR) a, en sa qualité de rapporteur d'un avis d'initiative du CdR sur le thème "Comblant le fossé des investissements", invité le CCRE à une discussion avec un groupe d'acteurs et d'experts ciblés. Ceci souligne la reconnaissance du travail du CCRE dans ce domaine par les acteurs clés à Bruxelles. Ce fût une excellente opportunité pour influencer le travail du Comité des Régions au plus haut niveau et en amont.

En outre, une réunion a été organisée en novembre avec M. Dominique Riquet, Président de l'Intergroupe pour les investissements à moyen et long terme du Parlement Européen, afin d'échanger sur la situation des investissements publics au niveau local, d'accroître la sensibilisation et d'influencer les réflexions des députés européens sur le sujet.

Parallèlement, le Secrétariat du CCRE a été contacté par d'autres réseaux thématiques européens qui souhaitent collaborer avec le CCRE dans ce domaine. Il a été convenu de réunir les éléments probants pour démontrer aux institutions UE que la faiblesse des investissements publics au niveau local est un problème européen et non d'un problème national. Qui plus est, un événement est organisé au Parlement Européen en collaboration avec l'Intergroupe URBAN et l'Intergroupe pour les investissements à long terme le 6 décembre 2016.

Enfin, le Secrétariat du CCRE a également organisé une petite enquête, pour avoir une idée plus précise des investissements publics et des dettes au niveau local dans toute l'Europe ainsi que de la mise en œuvre de la réglementation fiscale européenne de 2010. Elle débouchera sur une publication succincte qui sortira en décembre 2016.

1.6. GOUVERNANCE & DÉCENTRALISATION

Un événement important, co-organisé avec l'Observatoire de l'Autonomie Locale (OLA) sur la gouvernance et la décentralisation a eu lieu à Bratislava à la fin du mois de juin, en amont de la Présidence slovaque, sur le thème : « **l'impact de la régionalisation, la coopération intermunicipale et le développement des métropoles sur les gouvernements locaux, régionaux et nationaux en Europe** ». Huit associations nationales ont bénéficié de cette opportunité pour partager leurs connaissances et échanger leurs vues académiques et leurs expériences pratiques, en tant qu'intervenants ou participants.

Le CCRE a poursuivi sa coopération avec le Comité Européen sur la Démocratie et la Gouvernance (CDDG) du Conseil de l'Europe. Ce comité intergouvernemental assure le suivi du travail du Conseil de l'Europe dans le domaine de la gouvernance démocratique, avec un accent particulier sur la démocratie locale et régionale. A ce propos, le CCRE a participé aux deux sessions plénières du CDDG en 2016. En parallèle le CCRE a poursuivi sa collaboration étroite avec le Congrès des Pouvoirs Locaux et Régionaux du Conseil de l'Europe. Dans ce contexte, le Président du CCRE a participé à la première session du Congrès, afin d'annoncer et de promouvoir le Congrès du CCRE à Nicosie. Le Président de la Commission Permanente fut invité à prendre la parole à la session d'automne, sur le thème de l'adoption d'un rapport sur la participation des femmes en politique et leur représentation aux niveaux local et régional.

Nous avons aussi continué notre collaboration et notre échange avec le Mouvement Européen International et avec d'autres plateformes de la société civile sur les différents volets de notre travail. De plus, le CCRE a commencé à travailler avec le Conseil de l'Europe (CoE) sur l'Incubateur pour la Démocratie Participative, un projet du CoE qui vise le renforcement et le suivi de la démocratie participative au niveau local. Ces différents exemples mettent en évidence notre engagement à l'égard du thème de la gouvernance efficace au niveau local et régional et le fait que celui-ci reste une priorité dans notre agenda.

2. ENVIRONNEMENT, CLIMAT & ENERGIE

2.1. ECONOMIE CIRCULAIRE

En 2016, le CCRE a poursuivi ses activités de lobbying pour les propositions législatives concernant **la qualité de l'air et les déchets**, qui ont un impact direct sur les politiques environnementales locales et régionales. Le CCRE a assuré le suivi du débat législatif autour du Paquet 'Politique de l'Air Pur' et participé à une pétition de la Maire de Paris « *Pollution de l'air : Priorité pour la santé des citoyens plutôt que pour les lobbies industriels* » lancée en mars. Nous avons diffusé cette campagne. La pétition a reçu le soutien de 130.620 personnes.

Fort du soutien de son groupe d'Experts sur les déchets, le CCRE a rédigé 15 messages-clefs abordant les questions autour du **paquet 'Economie Circulaire'**, qui sont déterminantes pour les gouvernements locaux et régionaux, notamment la définition de 'déchets municipaux', les modalités de la Responsabilité Elargie des Producteurs (EPR), les modèles et financements pour la transition vers l'économie circulaire au niveau local. Ils ont fait l'objet d'une promotion active au sein du Comité des Régions. Le CCRE a apporté sa contribution à plusieurs réunions des acteurs et partagé ses recommandations de vote avec les groupes politiques.

En ce qui concerne le Parlement Européen, le CCRE a travaillé étroitement avec des membres ciblés de la Commission Environnement (ENVI), à laquelle il a présenté nos messages-clefs et suggéré des amendements. Pour gagner en impact auprès du Parlement Européen, le CCRE a également décidé de travailler en commun avec deux autres associations représentant les gouvernements locaux, à savoir EUROCITIES et MUNICIPAL WASTE EUROPE, afin d'élaborer des messages et amendements communs. 90% des amendements suggérés ont été déposés par les députés de la Commission ENVI. En vue du vote de la Commission sur le paquet en janvier 2017, le CCRE a poursuivi sa collaboration avec EUROCITIES et Municipal Waste Europe et a préparé une liste de vote conjointe qui a été envoyée aux membres du comité de l'environnement et aux groupes politiques. Pour ce qui est du Conseil, le CCRE a invité les Présidences néerlandaise et slovaque à la réunion du groupe d'Experts et échangé régulièrement ses vues avec ses représentants sur des sujets spécifiques intéressant les autorités locales. Un document commun a aussi été rédigé en collaboration avec EXPRA, l'Organisation européenne représentant les producteurs, qui met en évidence les différents rôles et les responsabilités partagés par les producteurs et les autorités locales.

A noter également que le CCRE a renforcé ses liens avec le Comité Économique et Social Européen, partagé notre prise de position sur le paquet économie circulaire avec le rapporteur et bénéficié d'un échange fructueux avec le conseiller chargé de cette thématique au cours d'une réunion du groupe d'Experts.

Le CCRE a lancé une coalition internationale sur le lien qui existe entre **l'Economie Circulaire et le Changement Climatique**, en préparation du Sommet sur le Changement Climatique en septembre à Nantes et de la COP22 au Maroc en novembre 2016 (Conférence des Parties à la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques – UNFCCC). Cette coalition, dirigée par le CCRE, ACR+ et OREE est constituée d'environ 15 acteurs non-étatiques (comme le Bureau Européen de l'Environnement, UNEP (SCP/RAC), la Communauté du Recyclage Permanent (Cradle to Cradle Community), Veolia, Suez Environnement, le Comité Economique et Social Européen, l'Institut de l'Economie Circulaire, etc.). Cette coalition se donne pour objectif de préparer une feuille de route pour les actions futures des trois années à venir. Cet engagement important est une opportunité unique pour développer des synergies avec les partenaires extérieurs pour des actions ou projets futurs dans le domaine de l'économie circulaire.

La porte-parole du CCRE en matière d'environnement, Linda Gillham, a représenté le CCRE plusieurs fois au niveau européen et international, comme pour le Séminaire sur l'Economie Circulaire organisé lors du Congrès du CCRE, le Forum sur l'Economie Circulaire à Nantes, la Sous-Commission Environnement (House of Lords), etc.

2.2. CLIMAT ET ÉNERGIE

Le CCRE s'est engagé activement dans le travail de lobbying auprès des institutions UE sur le thème du **Paquet « Union de l'Énergie »**, qui contient trois directives à revoir. Le groupe d'Experts du CCRE sur le climat et l'énergie s'est réuni trois fois cette année pour discuter, entre autre, de l'impact d'une législation future et a rédigé des messages-clefs pour le prochain réexamen de la législation sur *l'efficacité énergétique, la performance énergétique dans les bâtiments (applicable en octobre) et les énergies renouvelables (applicables en fin d'année)*. Ces messages réclament : 1) Gouvernance: habiliter les gouvernements locaux et régionaux à mobiliser l'approche du bas vers le haut (bottom-up); 2) Réglementation : appel pour une réglementation flexible à intégrer dans les domaines politiques pertinents ; 3) Financement : accès aux financements; 4) Dimension internationale : reconnaître le potentiel international pour la coopération et la collaboration avec les réseaux actifs en matière de climat et d'énergie.

Le CCRE a aussi participé très activement en tant qu'acteur non-étatique au Sommet "Climate Chance" à Nantes en septembre. La [Déclaration de Nantes](#) "*Renforcer les actions concrètes pour combler le fossé entre les engagements actuels et les objectifs de l'Accord de Paris*", adoptée le 28 septembre, est fondée sur les actions de tous ceux qui ne font pas partie de l'UNFCCC, et qui agissent clairement dans la lutte contre le climat. Le CCRE/PLATFORMA a co-dirigé plusieurs événements liés à l'énergie et au climat : le Forum sur la coopération décentralisée, un atelier sur le financement, une session de réflexion sur la Convention Mondiale des Maires pour le Climat et l'Energie et un dialogue participatif de haut niveau sur la Nouvelle Convention 2030. Le CCRE/PLATFORMA a été représenté à ce sommet par sa Porte-parole en matière de climat, Linda Gillham. Elle a apporté sa contribution à plusieurs sessions et rapporté sur le progrès des actions depuis le sommet 'Territoires et Climat' en juillet 2015 jusqu'à présent.

Le CCRE/PLATFORMA ont aussi été très activement engagé dans la préparation de la COP22 à Marrakech via le processus du Global Climate Action Agenda. La COP22 a dédié une journée entière au niveau local. A cette occasion, notre Porte-parole sur le climat, Linda Gillham, a représenté le CCRE. Cette journée 'locale' fût l'occasion pour le niveau infranational de revendiquer devant l'UNFCCC le rôle que le niveau local peut jouer dans la lutte contre le changement climatique. Cette journée fût avant tout consacrée à la mise en œuvre des actions décidées au sommet local de la COP21.

Six mois après que les villes ont fait entendre avec force leur voix en présentant leurs idées et en plaidant pour un Accord puissant sur le Climat en décembre 2015, les villes du monde ont travaillé ensemble en 2016 pour mener des actions audacieuses en matière de climat, sous une forme jusque-là inconnue et qui a maintenant évolué vers la coalition mondiale la plus large de villes, unies dans leur combat contre le changement climatique. La nouvelle coalition, la Convention Mondiale des Maires pour le Climat et l'Energie, réunit officiellement le Compact of Mayors¹ et la Convention des Maires², les deux premières initiatives de villes

¹ **COMPACT OF MAYORS:** Lancé en 2014 lors du Sommet sur le Climat des Secrétaires Généraux par Ban Ki-moon, Secrétaire Général des Nations Unies, et par Michael R. Bloomberg, Envoyé Spécial du Secrétaire Général des Nations Unies pour les villes et le changement climatique, et activé sous la direction des réseaux mondiaux de villes – C40 (dirigé par M. Paes, Maire de Rio), ICLEI (dirigé par M. Park, Maire de Séoul) et UCLG (dirigé par M. Topbas, Maire d' Istanbul et Mme Hidalgo, Maire de Paris), le Compact of Mayors réunit maintenant les engagements de plus de 512 villes sur 6 continents et 94 pays, représentant plus de 433 millions de personnes, ou 5.98% de la population mondiale.

du monde pour assister les villes et gouvernements locaux dans leur transition vers une économie à faible émission de carbone et démontrer leur impact global. La Convention Mondiale des Maires pour le Climat et l'Énergie (GCM) est une coalition internationale d'autorités locales et régionales qui partagent une vision à long terme pour promouvoir et soutenir volontairement des actions pour combattre le changement climatique et évoluer vers une société pauvre en carbone. Le CCRE a travaillé en 2016 avec la Commission Européenne et les réseaux mondiaux de villes pour bien concevoir le GCM et assurer qu'il existe assez de flexibilité pour les deux conventions régionales déjà en place (Europe et Afrique Sub-Saharienne) et pour les autres restant à créer.

MAYORS ADAPT

Depuis mars 2015 et pour une période de deux années, le CCRE est membre du consortium qui gère l'initiative **Mayors Adapt** de la Commission Européenne, dédiée à l'adaptation au changement climatique (<http://mayors-adapt.eu/>). Forte du succès remporté par la Convention des Maires, cette initiative constitue un exercice parallèle, dans lequel les autorités locales s'engagent à développer des **stratégies d'adaptation complètes pour le niveau local** ou intègrent de façon transversale des actions d'adaptation dans les plans pertinents d'ores et déjà existants dans un délai de deux ans à partir de leur adhésion. En octobre 2015, Mayors Adapt a fusionné avec la Convention des Maires pour former la [nouvelle Covention des Maires pour le Climat et l'Énergie](#), qui favorise une approche intégrée pour l'atténuation du changement climatique et l'adaptation.

Le travail du CCRE avec l'initiative **Mayors Adapt** a contribué à faire la lumière sur le chemin qui reste à parcourir aux autorités locales pour influencer sur le cadre juridique afin de mobiliser davantage de financements pour l'adaptation climatique et pour plaider en faveur de projets d'assistance technique plus nombreux. Le CCRE a présenté ce travail à l'occasion d'un débat thématique sur le climat et l'énergie, organisé lors de la réunion des Secrétaires Généraux et Directeurs en octobre, dans l'objectif d'impliquer les associations membres du CCRE.

Ce travail a aussi été présenté dans le cadre du Séminaire de Sensibilisation lors du Congrès du CCRE à Nicosie "2030 : Émission impossible ? La nouvelle Convention intégrée des Maires pour le Climat et l'Énergie".

A ce jour, Mayors Adapt compte 151 membres à part entière et la Convention des Maires pour le Climat et l'Énergie déjà 394 : voilà une communauté considérable d'autorités locales décidée à entrer en action pour réussir l'adaptation.

CONVENTION DES MAIRES

L'**engagement** du CCRE quant au **Bureau de la Convention des Maires** s'est poursuivi en 2016, correspondant à la dernière partie du contrat de service de trois ans signé avec la Commission Européenne.

A la suite du lancement de la Convention des Maires pour le Climat et l'Énergie le 15 octobre 2015, avec le nouvel objectif de réduire les émissions de CO₂ de 40% avant 2030 et de fusionner avec l'initiative Mayors Adapt, le travail du CCRE s'est concentré en 2016 sur l'assistance aux autorités locales souhaitant relever leurs ambitions d'un cran et signer la nouvelle initiative. Une partie de nos activités a été consacrée à l'organisation de webinars et

² **CONVENTION DES MAIRES** : Créée par la Commission Européenne en 2008 après l'adoption du Paquet 'Climat et Énergie 2020' de l'UE ; la Convention des Maires de l'UE positionne les villes et régions en première ligne pour les actions contre le changement climatique, ce qui représente plus de 6.800 villes dans 57 pays. Les signataires plaident pour réduire les émissions de CO₂ d'au moins 40% avant 2030, afin d'adopter une approche intégrée pour faire face à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique et de résoudre les problèmes liés à l'accès à l'énergie.

ateliers aux niveaux UE et national, comme p.ex. un atelier pour promouvoir la nouvelle Convention des Maires parmi les autorités locales écossaises.

Actuellement, presque 7 000 municipalités ont signé l'initiative, dont 300 ont adopté les nouveaux engagements pour 2030, contribuant ainsi à valoriser le profil de la Convention des Maires et de son rôle si important qui est d'aider les municipalités à réaliser les objectifs de 'l'UE en 2030' sur le climat et l'énergie au niveau local.

Les Associations Nationales du CCRE se sont engagées pleinement à promouvoir la Convention des Maires sur leurs territoires. Notre assistance aux adhérents de la Convention va de la mise à disposition d'informations actualisées à l'accompagnement pour organiser des événements communs.

Le CCRE suit de près l'impact de la fusion annoncée en juin 2016, entre la Convention des Maires et le Compact of Mayors, qui a donné lieu au lancement de la Convention Mondiale des Maires, la plus vaste coalition au monde de municipalités engagées dans le combat contre le changement climatique. L'expansion de la Convention des Maires à d'autres continents du monde est une réussite notable de l'initiative européenne.

Le contrat de service du CCRE pour la gestion du bureau de la Convention des Maires arrive à son terme en décembre 2016. En avril 2016, la Commission Européenne a lancé un appel d'offres pour la prochaine phase du projet. Le CCRE a soumis une offre, dans un consortium avec d'autres réseaux d'autorités locales (Energy Cities, Climate Alliance, Fedarene, EUROCITÉS et ICLEI Europe) et a été sélectionné pour continuer à gérer le projet pour les 3 ans et demi à venir. .

BUREAU DE LA CONVENTION DES MAIRES POUR L'AFRIQUE SUB-SAHARIENNE

Pendant la COP21 en décembre 2015, la Commission Européenne a lancé la Convention des Maires pour l'Afrique Subsaharienne (CoM SSA). L'objectif de cette initiative est d'accroître les capacités des villes en Afrique Sub-Saharienne à procurer l'accès à des services suffisants, durables et utilisant des énergies propres et sûres aux populations urbaines et périurbaines, en ciblant l'attention sur l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables en tant que moteurs pour un développement durable. Forte du succès remporté par la Convention des Maires en Europe, l'initiative tend à assister les villes pour augmenter leurs capacités de planification et d'aménagement et à leur proposer une plateforme pour partager connaissances et bonnes pratiques.

Sous l'égide de la Convention mondiale des maires, la convention des maires pour l'Afrique subsaharienne formera un groupe de pairs de villes partageant la même vision qui travailleront ensemble pour relever les nombreux défis à venir.

Après avoir reçu la demande de la Direction Générale pour la Coopération Internationale et le Développement (DG DEVCO) de la Commission Européenne, le CCRE dirige ce projet. Nous avons commencé au printemps à organiser quatre ateliers de sensibilisation au Cap, à Nairobi, à Praia et Dakar, avec en parallèle un atelier pour aider les villes à préparer les projets, et la première réunion du Comité de mise en œuvre à Accra, au Ghana. Sur base des résultats d'une enquête dans les pays SSA, le document d'engagement politique est en cours de finalisation et permettra aux signataires potentiels de souscrire aux engagements sur une base de volontariat.

La DG DEVCO a sélectionné les sept premières villes pilotes qui recevront un financement en tant que précurseurs dans la conception et la mise en œuvre des Plans d'Action en faveur de l'Energie Durable et du Climat (PAEDCs). Les villes sélectionnées ont été invitées à participer à un événement parallèle organisé lors de la COP22 à Marrakech. Cet

évènement a réuni les maires africains autour d'exemples à suivre montrant aux gouvernements locaux comment aborder les trois défis que sont l'accès à l'énergie, l'atténuation et l'adaptation au changement climatique. Cet évènement fut couronné de succès en réunissant plus de 70 participants d'Afrique subsaharienne. Durant la séance, les premières villes pilotes ont présentés leurs propositions d'actions de mise en œuvre des objectifs climatiques et énergétiques dans leur ville respective.

CITYNVEST

Dans le cadre du projet CITYInvest, le CCRE a organisé trois ateliers dans le domaine du renforcement de capacités, sur les modes de financement innovants en **Lettonie, Lituanie** et en France, en coopération avec les associations membres du CCRE. En **Lettonie**, le principal souci des autorités locales participant à l'évènement n'était pas le manque d'investissements, mais le manque de qualifications et standards pour le développement du projet en réaménageant les bâtiments existants. L'intérêt pour les fonds européens était supérieur à celui pour les instruments innovants cités dans le cadre du projet CITYInvest. Il faut ajouter que les municipalités sont petites et possèdent des capacités propres limitées pour développer des projets tangibles et attirer des compagnies de services énergétiques (ESCOs) qui se trouvent toujours à l'état embryonnaire. Il en découle qu'elles seraient obligées de regrouper les investissements et de former des ensembles de projets plus importants pour que l'affaire devienne attractive pour les ESCO.

En **Lituanie**, le principal souci des autorités locales participantes concernait les contraintes relatives à la dette et les limites pour emprunter. Les autorités locales lituaniennes utilisent majoritairement les fonds structurels UE pour le réaménagement, les instruments de financement innovants ne sont pas encore bien connus. Le secteur financier et les institutions bancaires demeurent assez sceptiques par rapport au modèle ESCO. Les discussions étaient ciblées sur la consolidation de la dette subsistant dans les comptes du gouvernement public et sur l'utilité de structures de garantie pour assumer partiellement le risque financier.

L'atelier a eu lieu **en France** fin septembre, en tant qu'évènement parallèle officiel du Sommet Climate Chance. Les participants ont pu constater que plusieurs régions françaises ont développé des modèles de financement de rénovation énergétique. Ces derniers reposent principalement sur des investissements provenant d'une tierce partie. Etant donné que le marché purement privé n'est pas apte financer des projets qui demanderait une période de remboursement plus longue que 10 années, les experts ont souligné le besoin d'impliquer les gouvernements locaux dans le développement de modèles de financement innovants pour la rénovation énergétique des bâtiments,

D'ici fin 2016, le CCRE va présenter et publier sur le site web de CITYInvest (www.cityinvest.eu) des outils de renforcement de capacité propre à chaque pays. Ils incluront des informations actualisées concernant tels que le contexte actuel de la Lettonie, de la Lituanie et de la France, mais aussi des indicateurs pour les autorités locales expliquant comment commencer à développer des modèles de financement innovants pour la rénovation énergétiques ainsi que des recommandations politique.

3. COHÉSION ÉCONOMIQUE, SOCIALE ET TERRITORIALE

3.1. L'AGENDA URBAIN POUR L'UE

Le CCRE et son groupe d'Experts sur la cohésion économique, sociale et territoriale a collaboré étroitement avec la Commission Européenne, le Ministère néerlandais des Affaires Intérieures et la Présidence Slovaque à la préparation de l'**Agenda Urbain pour l'UE**. Dans ce cadre, le 30 mai 2016, le porte-parole du CCRE pour les affaires urbaines, M. Ilmar Reepalu (SALAR), a participé à la réunion ministérielle informelle de l'UE au nom du CCRE, où les Ministres de l'UE en charge des affaires urbaines ont adopté le Pacte d'Amsterdam, qui est la base de l'Agenda Urbain pour l'UE. L'Agenda Urbain est une réalisation majeure pour le CCRE et ses membres. Nous avons plaidé de nombreuses années pour que les gouvernements locaux et régionaux s'engagent davantage dans la préparation, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques de l'UE. Le CCRE a été impliqué constamment dans la rédaction du Pacte d'Amsterdam depuis le début, bien que celui-ci relève plutôt d'un processus dirigé par les Etats membres de l'UE. Le CCRE a toujours fait ressortir :

- la nécessité d'une approche '*gouverner en partenariat*' et une gouvernance multiniveaux ;
- que le rôle important des zones urbaines de toute taille doit être reconnu ;
- que les recommandations doivent être clairement en rapport avec le Paquet pour une Meilleure Réglementation de la Commission Européenne, et;
- le lien avec la position UE pour Habitat III et en particulier le besoin pour les Etats membres de promouvoir cette nouvelle gouvernance dans les discussions internationales.

Au milieu du processus de mise en oeuvre il existe maintenant 12 partenariats thématiques composés des institutions UE, des Etats membres et de représentants du niveau local dont le but est d'améliorer les politiques actuelles et futures de l'UE. Le CCRE en tant que membre du Groupe de Développement Urbain peut proposer des autorités locales pour chaque partenariat.

Le CCRE, ensemble avec le Comité des Régions et EURO CITIES, est aussi reconnu dans son rôle de porte-voix pour les intérêts des zones urbaines et des autorités locales dans ce processus. D'autres éléments du CCRE ont été repris pour le texte final, ce qui prouve la bonne relation que nous avons développée au sein de la coopération intergouvernementale sur les politiques urbaines.

Par ailleurs, le CCRE a été invité par la Commission Européenne et le Comité des Régions à participer à une seconde initiative visant à réaliser une évaluation d'impact territorial. Il s'agissait d'analyser l'impact territorial du "nouvel Agenda des Qualifications pour l'Europe" adopté en juin par la Commission. L'Association des Autorités Locales de Lituanie a nommé un représentant pour participer à cet exercice, qui est aussi étroitement lié à l'initiative pour une meilleure réglementation.

3.2. HABITAT III ET LE NOUVEL AGENDA URBAIN (MONDIAL)

Ensemble avec PLATFORMA, le CCRE a participé à la préparation de la Conférence HABITAT III des Nations Unies, afin de concevoir le nouvel **Agenda Urbain au niveau mondial** à travers la « Task Force mondiale des gouvernements locaux et régionaux » dirigée par UCLG. Elle s'est tenue à Quito en octobre 2016, après la seconde Assemblée Mondiale des Gouvernements Locaux et Régionaux.

Dans cette perspective,, le CCRE et PLATFORMA ont travaillé sur une Déclaration conjointe présentant les messages-clefs défendus par le CCRE et PLATFORMA jusqu'à l'événement

de Quito. Elle est basée sur des messages-clefs élaborés par le groupe d'Experts du CCRE pour la Cohésion territoriale, mais aussi sur le travail international de PLATFORMA, en mettant l'accent surtout sur la coopération décentralisée. L'objectif était de prendre en considération les recommandations-clefs de la Task Force Mondiale, publiées en parallèle et que nous avons soutenu fortement en faisant leur promotion, et de promouvoir la position des institutions européennes.

Le CCRE et PLATFORMA ont tous deux également été impliqués activement dans la **Conférence Européenne pour Habitat III**, qui s'est tenue à Prague à la mi-mars 2016. Nous avons organisé un événement en marge avec l'Union des Villes et Municipalités de la République Tchèque, intitulé : "*Lier Habitat III et l'Agenda 2030 : Comment les municipalités peuvent-elle promouvoir le développement durable dans leurs territoires ?*". Les représentants de la délégation (M. Frédéric Vallier, Secrétaire Général du CCRE, M. Ilmar Reepalu, Porte-parole du CCRE pour les affaires urbaines et Mme Annemarie Penn-Te Strake, Maire de Maastricht, représentant PLATFORMA) sont également intervenus en session plénière à côté des Etats membres et des événements en marge organisés par d'autres organisations, comme l'OCDE ou Cities Alliance. Pendant ce temps, le Secrétariat du CCRE était à la table de négociation, d'où a résulté l'adoption de la Déclaration de Prague par les Etats membres de la Commission Economique pour l'Europe des Nations Unies.

Le 12 mai, le Conseil de l'Union Européenne a publié ses conclusions après « *Habitat III : les objectifs et priorités de l'Union Européenne et de ses Etats membres pour la 3^{ème} Conférence UN sur le logement et le développement durable urbain* ». Elles présentaient la position de l'UE dans le processus et elles étaient défendues par la délégation UE aux Nations Unies jusqu'à Quito. Le CCRE, PLATFORMA et la Task Force Mondiale ont publié leurs réactions aux Conclusions du Conseil et à l'avant-projet des Nations Unies qui est sorti la première semaine de mai. Les réactions ont été plutôt positives, puisque le plaidoyer en amont a porté des fruits et la plupart de nos principes étaient déjà inclus : l'implication des gouvernements locaux dans toutes les phases du cycle politique, coopération décentralisée, gouvernance multiniveaux, etc.

En mai, à travers la Task Force Mondiale, le CCRE et PLATFORMA ont aussi été invités aux **auditions informelles** pour les gouvernements locaux et régionaux organisées par les **Nations Unies** : c'était la première fois que les gouvernements locaux et régionaux ont eu l'occasion de s'adresser directement aux Etats membres. Frédéric Vallier et Ilmar Reepalu ont représenté le CCRE et M. Andreas Wolter (Vice-Maire de Cologne), a représenté PLATFORMA. Les résultats ont été pris en compte dans la nouvelle version de l'avant-projet conduisant au nouvel Agenda Urbain.

En outre, le 21 juin, un événement commun de **l'Intergroupe URBAN** du Parlement Européen, du CCRE et de PLATFORMA a été organisé au Parlement Européen, afin de débattre avec la Commission Européenne, la Présidence Slovaque de l'UE, le Secrétariat de Habitat III, les organisations de la société civile et des élus locaux.

Tout au long du processus et jusqu'à Quito, le Secrétariat du CCRE a travaillé étroitement avec la Commission Européenne et en particulier avec la Direction Générale pour la Politique Régionale et Urbaine (DG REGIO), qui dirigeait les négociations pour l'Union Européenne.

Les négociations sur l'avant-projet entre les Etats membres des Nations Unies ont continué avec le **3ème Comité Préparatoire** (PrepCom3) qui s'est tenu à Surabaya, en Indonésie à la fin du mois de juillet. M. van Zanen, Maire d'Utrecht et Président de l'Association des municipalités hollandaises (VNG), ainsi que le Secrétaire Général du CCRE, Frédéric Vallier, ont représenté les villes et régions à cette occasion. Après d'âpres discussions, mais avec le

soutien de plusieurs Etats membres (surtout de l'UE) et de délégations de l'UE, cette réunion a confirmé que les gouvernements locaux seront visibles et reconnus dans la dernière version du projet pour le nouvel Agenda Urbain Mondial à Quito.

Enfin, en Octobre à Quito, le CCRE et PLATFORMA ont organisé un événement sur la capacité financière et en termes de compétences des autorités locales à mettre en œuvre les accords internationaux comme le Nouvel Agenda Urbain. Un autre événement a également été organisé afin de promouvoir la Convention des Maires Afrique. Nous avons également été très présents avec des élus dans la délégation officielle de la Task Force Mondiale. Notre délégation, composée d'une vingtaine d'élus et maires, a été très active, visible et positivement valorisée et estimée. La plupart des élus a participé dans diverses sessions officielles et événements de la conférence des Nations Unies. Une accréditation spéciale a été attribuée aux autorités locales et régionales, leur donnant ainsi une reconnaissance particulière par les Nations Unies de leur rôle dans le processus. Enfin, la Commissaire européenne pour le développement régional, Mme Corina Crețu, représentant la délégation de l'UE, a également reconnu le rôle du CCRE dans le processus. Elle a par ailleurs lancé trois engagements volontaires spécifiques de l'UE pour faire avancer l'agenda urbain à la fois dans l'UE et au niveau international: « Mettre en œuvre le nouvel agenda urbain à travers l'agenda urbain pour l'UE »; « Développer une définition globale harmonisée des villes »; et « Encourager la coopération entre les villes dans le domaine du développement urbain durable ».

3.3. COHÉSION TERRITORIALE

Le Secrétariat du CCRE et les membres du Groupe d'Experts sur la cohésion territoriale ont travaillé pendant plusieurs mois sur l'avenir de la politique de cohésion, bien en amont d'un quelconque travail législatif afin d'influencer sa forme future. Le Secrétariat du CCRE collabore avec la Commission Européenne (DG Regio), le Comité des Régions, le Parlement Européen et la Présidence Slovaque sur cette thématique, car les discussions ont déjà commencé de manière informelle au niveau de l'UE.

Des principes de base ont été développés pour faciliter l'orientation du travail futur du CCRE en matière de politique de cohésion. Ils ont été adoptés par le Comité Directeur en avril. La Déclaration avec les principes de base a été envoyée aux principaux représentants des institutions de l'UE, comme la Commissaire pour la Politique Régionale Corina Crețu et aux membres du Parlement Européen. Il constitue maintenant un cadre pour un document de discussion plus détaillé du CCRE, également basé sur les réponses des membres du CCRE à un questionnaire diffusé par le Secrétariat. Le document de discussion a été finalisé en septembre et partagé avec les représentants haut placés des institutions européennes pour initier la discussion.

Au début de l'année, le CCRE a été invité par le Comité des Régions à un atelier sur l'avenir de la politique de cohésion : Mme Carola Gunnarsson, Porte-parole du CCRE sur la cohésion territoriale, a présenté au nom du CCRE les principales idées de la Déclaration.

En outre, le Directeur Général Adjoint de la DG Regio a assisté à une réunion du groupe d'Experts et un représentant de la Présidence Slovaque en charge de la politique régionale a participé à une autre réunion. Suite à cela, le CCRE a été invité par la Présidence Slovaque à participer à une conférence à huis-clos sur la politique de cohésion, dont l'objet était d'évaluer l'état actuel de la programmation et de commencer à structurer la future politique de cohésion : le CCRE était le seul réseau européen invité à côté des Etats membres et de la Commission Européenne.

Début septembre, le Secrétariat du CCRE et le Président du groupe d'Experts ont aussi rencontré le Chef de Cabinet de la Commissaire Crețu, ainsi que le Chef de Cabinet de la

Commissaire Thyssen (Emploi, Affaires Sociales, Qualifications et Mobilité au Travail), ensemble avec l'Expert du Cabinet et un représentant de la Direction Générale, afin de tester les idées inscrites dans le document de discussion du CCRE. D'autres réunions avec des représentants de l'UE de haut niveau vont suivre.

Le CCRE a été invité à une réunion de réflexion à huis clos à la DG REGIO afin de discuter des aspects territoriaux et urbains de la politique de cohésion après 2020. Lors de la dernière réunion du groupe d'experts sur la cohésion territoriale, fin novembre, le Directeur général de la Direction générale de la politique régionale et urbaine, M. Marc Lemaître, s'est joint à l'échange sur l'avenir de la politique de cohésion.

Par ailleurs, le CCRE continue son travail sur la simplification. Le Secrétariat a été invité à prendre la parole lors d'une réunion du groupe de haut niveau de la Commission Européenne sur le Suivi de la Simplification pour les Bénéficiaires des Fonds Structurels et d'Investissement Européens. L'intervention a été assurée par la Directrice Exécutive des Affaires Européennes du CCRE, Angelika Poth-Moegele, sur la surréglementation (signifiant que les gouvernements centraux ajoutent des conditions en plus de celles européennes), les aides d'Etat et l'audit. La position du CCRE, intitulée "simplification et réduction des formalités administratives dans le cadre des **Fonds Structurel et d'Investissement Européens**" a été adoptée par le Comité Directeur en avril et a servi de base à cette occasion.

De même, le CCRE a travaillé étroitement avec la Commission REGI du Parlement Européen au cours des derniers mois, pour amender les rapports pertinents qui seraient de nature à influencer le travail quotidien de ses membres, comme le rapport sur "les nouveaux outils de développement territorial dans la politique de cohésion 2014-2020: investissement territorial intégré (ITI) et développement local dirigé par les communautés (CLLD) " ou "soutenir les Etats membres dans leur travail pour améliorer et accélérer les réformes structurelles" qui utiliserait des fonds de cohésion non dépensés. Des Membres de premier plan du Parlement Européen (coordinateurs de groupes politiques) ont répondu au Secrétariat et repris certains de nos amendements.

Enfin, concernant la cohésion territoriale, un débat a été organisé à Nicosie, où M. Oldřich Vlasák, Président Exécutif du CCRE, et Carola Gunnarsson, Porte-parole du CCRE sur la cohésion territoriale, ont pris part à côté du Directeur Général Adjoint de la DG REGIO et d'un représentant de l'Institut européen de recherche (ESPON).

Pour ce qui est du **développement rural**, le CCRE a participé aux activités du Réseau Européen pour le Développement Rural, dirigé par la DG AGRI de la Commission Européenne. Il est intéressant pour le CCRE de continuer à suivre ces travaux, car beaucoup de ces discussions sont ciblées sur la mise en œuvre de programmes de développement rural et se concentreront désormais sur la simplification et la période post-2020. La Fédération espagnole des Municipalités et Provinces (FEMP) a aussi présenté une étude sur les **zones dépeuplées** au cours du dernier Comité directeur. Alors que la population décroît rapidement dans les zones rurales, les moyens de fournir les services publics adéquats, notamment les soins médicaux et sociaux sont devenus un sujet majeur.

Dans le domaine des **transports**, le CCRE a tenu ses membres au courant des développements UE sur la mobilité urbaine au Parlement Européen et à la Commission Européenne, en analysant la Communication pour une Stratégie Européenne pour une Mobilité à Faible Emission. En outre, le CCRE est invité deux fois par an à une réunion à huis-clos organisée par la DG MOVE avec les principaux réseaux européens, pour échanger les vues sur ces thématiques.

Enfin, la troisième version du **Cadre de référence pour les Villes Durables (RFSC)** a été lancée à l'occasion du Congrès du CCRE en avril, avec la participation de M. Frédéric

Vallier, Secrétaire Général du CCRE, et M. Yves Laurent Sapoval, représentant le Ministère français du Logement et de l'Habitat durable. Les Porte-parole du CCRE sur les Affaires Urbaines et sur le Développement Territorial, M. Ilmar Reepalu et Mme Carola Gunnarsson, ont, chacun de son côté, également contribué activement par leurs participations et messages. La mise en œuvre de la stratégie de diffusion a désormais commencé et consiste à ce stade en des événements autour de projets concernant le développement urbain durable et les indicateurs urbains (CITYkeys), le renforcement de la collaboration avec des partenaires comme l'Agence Européenne de l'Environnement et le Réseau 'International Urban Food Network' et avec d'autres acteurs et initiatives européennes de poids, comme le Réseau pour le Développement Urbain (UDN), URBACT et ICLEI.

En accord avec la vision européenne du développement urbain intégré et durable, le RFSC a été **reconnu comme outil d'exécution dans le Pacte d'Amsterdam** et l'Agenda Urbain pour l'UE. Le RFSC peut aider à mieux structurer les politiques UE en fournissant un cadre fondé sur le principe de l'approche intégrée, à utiliser par les Partenariats Urbains dans leur travail, mais aussi à mieux soutenir le Pilier d'une Meilleure Connaissance par la collecte et la promotion de bonnes pratiques en matière de développement urbain durable.

4. LA GESTION DES SERVICES PUBLICS LOCAUX ET RÉGIONAUX

4.1. LES GOUVERNEMENTS LOCAUX ET RÉGIONAUX EN TANT QU'EMPLOYEURS

Dans le cadre du projet conjoint **CCRE-FSESP(EPSU)** "Nouvelles formes de prestations de services pour les municipalités, la contribution du dialogue social et les bonnes pratiques pour le bien-être au travail", financé par la Commission Européenne, trois séminaires thématiques ont eu lieu en 2016 : l'impact des migrations sur la main-d'œuvre, le recrutement de jeunes travailleurs et le maintien des travailleurs plus âgés, le développement de nouvelles qualifications et l'apprentissage tout au long de la vie et aussi le bien-être, la santé et la sécurité au travail dans les services publics locaux. En novembre 2016, une conférence à Barcelone a conclu le projet et le rapport final sortira avec un court-métrage.

Le Comité du Dialogue Social Sectoriel des gouvernements locaux et régionaux a discuté du récent accord conclu dans l'administration centrale SSDC sur l'**information et la consultation des travailleurs** et décidé de ne pas réaliser ce genre d'initiative au niveau local et régional.

Un autre sujet important pour les GLR en tant qu'employeurs sont deux consultations sur l'**Équilibre vie professionnelle – vie privée**, lancées par la Commission pendant l'hiver 2015-2016. Le CCRE a soumis ses avis à la consultation - première phase - des partenaires sociaux en décembre 2015 et ensuite à la consultation publique en février 2016. Ultérieurement, la Commission a ouvert une consultation - seconde phase - qui a duré jusqu'au 30 septembre. Le message-clé de la réponse du CCRE à la première consultation est qu'il n'est pas nécessaire de prévoir une nouvelle législation ou révision des textes existants, mais que certaines initiatives non-législatives, comme l'échange de bonnes pratiques et de lignes directrices, seraient souhaitables pour permettre aux GLR de mieux appliquer la législation européenne en la matière. Dans sa réponse à la seconde phase de la consultation, le CCRE a exprimé son soutien aux négociations, à condition que les partenaires sociaux interprofessionnels décident aussi d'entrer en négociation.

D'ici la fin de l'année, le CCRE soumettra son avis en réponse à la consultation sur le **Socle européen de droits sociaux**, à laquelle la Commission a invité les partenaires sociaux à évaluer l'« acquis social » de l'UE et à exprimer leurs points de vue sur les actions législatives et non-législatives que la Commission pourrait proposer dans ce domaine à l'avenir.

Le projet "Promouvoir les services sociaux des employeurs dans le dialogue social" (**PESSIS III**) dirigé par l'Association Européenne des Prestataires de Services pour Personnes Handicapées vise à créer un nouveau Comité pour le Dialogue Social Sectoriel pour les services sociaux en Europe. Actuellement, les partenaires du consortium PESSIS réalisent une cartographie du secteur, afin d'identifier les organisations qui seraient de nature à être reconnues comme partenaires sociaux européens, et organisent des réunions de dialogue social fictives pour mieux comprendre le fonctionnement d'un CDSS. Le CCRE a fait connaître sa disponibilité pour participer à ces réunions fictives et faire partager son expérience, toutefois, nous restons réticents d'une manière générale quant au soutien d'un nouveau comité de dialogue sectoriel dans ce domaine.

Le CCRE a également discuté avec la FSESP de la possibilité d'augmenter le degré d'implication aux niveaux national et européen dans le **Semestre Européen**, c'est-à-dire la capacité des organisations nationales de GLR et du CCRE lui-même à participer ou exprimer leurs opinions pour la rédaction des rapports de pays (CRs), le Programme National de Réforme (NRPs) et les Recommandations Spécifiques des Pays (CSRs).

Le CCRE a convenu avec le CEEP, qui représente les employeurs publics dans le dialogue social transsectoriel européen, de relancer leur coopération, en renforçant l'engagement mutuel des représentants CCRE et CEEP dans leurs activités et en assurant une participation constante du CCRE au **Forum des Employeurs des Services Publics** (PSEF), régulièrement organisé par le CEEP.

4.2. SERVICES PUBLICS

Parmi les sujets prioritaires traités par le Groupe d'Experts sur les Services Publics figuraient les négociations sur le Partenariat Transatlantique de Commerce et d'Investissement, (**TTIP**), l'Accord économique et commercial global (**AECG**), l'Accord sur le commerce des services (**ACS**). Nous avons également discuté du **Plan d'Action TVA**, surtout sous l'angle de l'exemption de certains types d'activités exercées par les organismes du secteur public. Par ailleurs, nous avons contribué à l'avis du Comité des Régions sur la base de notre position adoptée en 2014

Un autre sujet est le **Plan d'Action e-Gouvernement 2016-2020**, publié par la Commission cette année en vue de soutenir la numérisation et la modernisation de l'administration publique. Nous avons l'intention de rédiger une prise de position. Puisque les services publics sont de plus en plus équipés d'outils électroniques ou liés fortement aux TIC, ce qui ressort clairement de la Stratégie du Marché Unique Numérique Européen, de la Stratégie du Marché Unique et du Plan d'Action e-Gouvernement, le Secrétariat du CCRE a proposé de fusionner ces deux groupes d'Experts, celui sur les services publics et celui sur les TIC et l'e-gouvernement, pour créer le **Groupe d'Experts sur les Services Publics et l'e-Gouvernement**.

Le groupe d'Experts a continué ses échanges sur la transposition et mise en oeuvre des directives concernant les marchés publics et commencé à partager des idées sur l'Agenda Européen pour l'**Economie du partage**, avec l'option de continuer le suivi des débats au Parlement Européen et au Comité des Régions.

Le CCRE a contribué à l'avis du CdR sur les Aides d'Etat et les Services d'Intérêt Economique Général, notamment sur la partie concernant le Règlement Général d'Exemption par Catégorie (GBER), la **note** de la Commission sur la **notion d'Aide d'Etat** et une éventuelle révision du **Paquet Almunia sur les SIEG**. Nous répondrons à la

consultation publique sur les nouveaux critères de définition des **aides d'état pour les ports et les aéroports**, sur base de la position adoptée par le CCRE en 2013.

5. ENGAGEMENT INTERNATIONAL & COOPÉRATION

5.1. CITÉS ET GOUVERNEMENTS LOCAUX UNIS (CGLU)

Le CCRE a continué à jouer son **rôle de section européenne** de l'organisation mondiale Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU), contribuant tant aux réunions statutaires (Bureau exécutif, juin, Kazan ; Commission des affaires statutaires, Septembre, Barcelona) qu'aux travaux politiques.

Les membres du comité directeur réuni à Nicosie ont approuvé une position commune vis-à-vis du bureau exécutif organisé à Kazan, et ont mandaté le Secrétaire général pour mener une délégation technique afin de représenter le CCRE.

Le CCRE a défendu la voix des collectivités européennes dans les **forums globaux**, notamment la Global Taskforce (www.gtf2016.org) qui a été particulièrement active dans la préparation de la conférence Habitat III et la rédaction du nouvel agenda urbain.

Au cours de son congrès à Bogota, CGLU a renouvelé ses instances statutaires pour la période 2017-2019. En tant que section européenne de CGLU, le CRE a assuré la préparation du **processus électoral dans la région européenne**.

5.2. CCRE - PLATFORMA

Depuis le début de la mise en œuvre de l'accord de partenariat stratégique signé avec la Commission européenne, le secrétariat de PLATFORMA (hébergé par le CCRE) et ses partenaires ont lancé un grand nombre d'activités.

PLATFORMA a rehaussé son profil (et donc celui de la coopération décentralisée) via sa participation à plusieurs manifestations telles les Journées européennes du Développement (Bruxelles, juin 2016) via un stand d'information sur CONNECT, stand qui a eu beaucoup de succès et des contributions à trois sessions parallèles (modes de vie durables, localisation des ODD, formes innovantes de l'action internationale des collectivités territoriales) ; au sommet Climate Chance (Nantes, septembre 2016) avec deux ateliers qui ont fait salle comble ; et le forum de CUF via un stand et une session sur les partenariats dans le voisinage européen. Dans le même ordre d'idée, PLATFORMA a rehaussé son profil via plusieurs initiatives dans le cadre d'événements de premier plan tels le congrès de CGLU à Bogota, Habitat III à Quito ou encore la COP22 à Marrakech.

- CONNECT

CONNECT (anciennement "delivery mechanism") est considéré comme une des priorités du commissaire européen au développement Neven Mimica; c'est aussi un des livrables de l'accord spécifique de subvention (specific grant agreement) signé avec la Commission UE. Son objectif est de permettre aux collectivités de pays partenaires de trouver des experts locaux dans quelque domaine que ce soit, et de rendre leur coopération la plus efficace possible. VNGI a été chargé de créer ce mécanisme pour le compte de PLATFORMA et de ses partenaires. Le commissaire Mimica souhaite présenter CONNECT devant un large public en mars 2017.

- Le "projet IV de PLATFORMA"

Le projet IV s'est clôturé le 30 juin 2016. Tous les objectifs ont été atteints dans les contraintes financières et de temps. La dernière activité de PLATFORMA dans le projet IV a

été la production d'un guide pratique, simple, pour les collectivités territoriales qui souhaitent monter leur projet de coopération. Le guide est disponible en français, anglais, espagnol, italien et allemand.

- Processus de réflexion sur l'avenir de PLATFORMA

L'accord de partenariat stratégique ayant considérablement modifié les structures de PLATFORMA et ses relations avec ses partenaires, un processus de réflexion a été lancé en l'été 2016. Les partenaires ont été consultés sur ce sujet à la réunion du comité de coordination à Rome, les 3 et 4 novembre 2016, et il a été décidé de créer un groupe de travail qui présentera des propositions à la prochaine réunion du comité de coordination en avril 2017.

- Ouverture à d'autres interlocuteurs

Tout au long de 2016, PLATFORMA s'est rapproché d'autres organisations publiques afin d'enrichir son travail et de promouvoir le travail de ses partenaires dans des cercles plus larges. Le secrétariat est en contacts régulier avec le commissaire Mimica et son équipe, avec la DG DEVCO, plusieurs agences de l'ONU ainsi que le Parlement européen et le Comité des régions.

- Une nouvelle communication

Afin de s'adapter aux comportements et habitudes du public d'aujourd'hui, PLATFORMA a sensiblement renforcé sa communication visuelle (photos et vidéos), ainsi que sa présence sur les media sociaux tels Twitter; cela s'est traduit par une augmentation spectaculaire du nombre de personnes qui nous suivent sur Twitter et donc de l'impact de nos messages. Le nouveau site Internet et Extranet de PLATFORMA devrait être opérationnel à la fin de l'année.

- Plaidoyer. PLATFORMA a œuvré à influencer les politiques européennes sur plusieurs dossiers :

- Révision du Consensus sur le développement

PLATFORMA a contribué à la consultation et a publié un résumé de sa contribution en septembre – avant les auditions informelles au Parlement Européen. PLATFORMA y appelle à l'éradication des inégalités via des investissements dans une gouvernance démocratique efficace, ce qui devrait être la priorité de l'UE ; notre contribution suggère aussi que cette politique repose sur deux piliers : cohérence des politiques pour le développement durable, et l'inclusion de la perspective locale à tous les niveaux (y compris régional et national).

- Le nouveau cadre de partenariat de migration de l'Union européenne avec les pays tiers : les gouvernements locaux sont la clé de son succès !

PLATFORMA a appelé l'UE à (a) supprimer le lien entre l'aide au développement et la performance en migration, (b) donner aux gouvernements locaux des pays partenaires une voix dans la conception, l'exécution et l'évaluation des pactes avec les pays tiers – notamment dans les domaines du développement économique local, la gestion des situations de crises, la réforme administrative et la décentralisation, (c) promouvoir la coopération de ville à ville comme un instrument clé pour la mise en œuvre. PLATFORMA a organisé des sessions sur la migration aux congrès du CCRE à Nicosie et de l'AICCRE. En outre PLATFORMA a participé aux dialogues avec la Commission européenne au sujet du Plan d'investissement externe.

➤ Habitat III : le nouveau programme urbain

PLATFORMA et le CCRE ont conjointement publié deux prises de position sur le processus d'Habitat III et ont été activement impliqués dans le processus par le biais du *Global Taskforce of Local and Regional Governments*. Le résultat du plaidoyer des gouvernements locaux est clair dans le document final qui, bien que non contraignant, reconnaît les autorités locales comme des acteurs clés dans la planification et la mise en œuvre et donne une attention particulière à la décentralisation, la planification urbaine nationale et la coopération décentralisée. Conjointement avec la CRPM, le PNUD et le Gouvernement Basque, PLATFORMA a organisé le 14 juin 2016 un événement sur le renforcement des partenariats afin de localiser les SDGs. Des prises de positions ainsi qu'un événement organisé par le CCRE et l'intergroupe urbain du Parlement européen ont aussi contribué aux consultations avec les gouvernements locaux dans le cadre du nouveau programme urbain.

➤ Des fonds fiduciaires d'urgence pour l'Afrique

Le processus de décision du Fonds fiduciaire a été précipité. PLATFORMA a appelé à l'inclusion de la prise en charge locale pour assurer une application efficace, un mandat pour que le Parlement européen contrôle les fonds, l'intégration de la coopération décentralisée comme une modalité et le refus de l'utilisation des fonds de développement pour réaliser des projets de sécurité.

➤ Le renouvellement du cadre de relations entre les pays de l'UE et ACP

Lors du Forum politique globale du développement en avril 2016, PLATFORMA a tenu des sessions de haut niveau avec des représentants de la Commission européenne, tandis que l'adjoint du rapporteur fictif du PE Louis Michel a parlé au groupe de travail de PLATFORMA – le groupe « Politiques et programmes de l'UE ». Le Parlement a voté 14 amendements en ligne avec ceux proposés par PLATFORMA.

En outre PLATFORMA a amélioré sa visibilité (ainsi que celle de la coopération décentralisée) lors de plusieurs événements, telles que les Journées européennes du développement (Bruxelles, juin 2016) avec un stand d'information populaire sur le mécanisme CONNECT et en contribuant à trois sessions parallèles, lors du Sommet du Changement Climatique (Nantes, septembre 2016) avec deux ateliers qui ont connu un grand taux de participation et à des dizaines d'autres événements organisés par ses partenaires.

6. COMMUNICATION & DIRECTION GÉNÉRALE

6.1. PRESSE ET COMMUNICATION

L'équipe presse et communication a mené une multitude d'actions pour assurer la visibilité des activités du CCRE et transmettre ses messages tout au long de l'année.

Une attention particulière a été portée à l'organisation du **Congrès 2016 du CCRE à Nicosie**, qui a permis d'assurer la visibilité du CCRE et des collectivités, en partie via les réseaux sociaux ([#cemr2016](#)) ainsi que dans la presse locale et européenne.

En termes d'études, de rapports et de **publications**, le CCRE a notamment produit « Structures et compétences : gouvernements locaux et régionaux en Europe » qui a été largement distribué ; ainsi qu'une série de prises de positions mises à la disposition du législateur européen. Le CCRE a également produit des Smartcards, des cartes pédagogiques sur les différents thèmes de travail du CCRE. Ces publications ont été largement disséminées en ligne ainsi que lors d'événements auxquels le CCRE a participé.

L'année 2016 a aussi été marquée par l'organisation d'une série de **campagnes**. Celles-ci ont notamment porté sur le registre de transparence, l'accueil des réfugiés, l'égalité des hommes et des femmes et la conférence « Climate Chance » de Nantes pour n'en citer que quelques-unes. Ces campagnes ont été accompagnées de supports de communication et de visuels.

Enfin, le CCRE est en train de finaliser le développement de son nouvel **extranet**. Une phase de test est actuellement en cours afin de donner la possibilité aux associations de donner leur point de vue sur le nouvel outil. Celui-ci vise à améliorer la collaboration et l'échange entre l'équipe du CCRE et les associations membres tout en réduisant le volume d'emails.

6.2. AFFAIRES STATUTAIRES

Le **Congrès du CCRE** qui s'est tenu en avril à Nicosie du 20 au 22 avril a rassemblé quelques 600 participants. Des élus locaux et régionaux de toute l'Europe se sont réunis pour assister à 30 sessions.

Tous les quatre ans, et entre deux Congrès, le CCRE organise avec ses membres et ses partenaires une grande Conférence, sur un thème de particulière importance et pertinence pour les gouvernements locaux et régionaux.

La candidature de la **ville de Bilbao** et le thème proposé pour la Conférence de 2018 est « **Egalité, diversité et inclusion** », ont été approuvés par le Comité directeur du CCRE à Nicosie.

Deux **porte-parole** sur les services publics (David Lucas, FEMP) et sur le climat (Linda Gilham, LGA) ont été nommés par le Comité Directeur à Nicosie.

2016 est une année de renouvellement statutaire à la fois au CCRE et à CGLU, et une attention particulière a été portée au soutien aux membres et à la préparation de ces deux renouvellements.

De manière générale, le secrétariat du CCRE a cherché à mieux préparer **les réunions statutaires**, entre autres en les reliant au travail de plaidoyer en cours, en consultant les Secrétaires généraux et Directeurs sur l'ordre du jour des réunions du Comité directeur, et en simplifiant et raccourcissant les documents de réunion.



Contact

Amélie Laussucq
Conseillère aux affaires statutaires et services aux
membres
Tel. +32 2 500 05 45
amelie.laussucq@ccre-cemr.org

Le CCRE

Le Conseil des Communes et Régions d'Europe (CCRE) est la plus grande organisation d'autorités locales et régionales en Europe. Ses membres sont plus de 50 associations nationales de villes, municipalités et régions de 40 pays européens. Ensemble, ces associations représentent près de 150 000 collectivités territoriales.

Les missions du CCRE sont doubles : influencer la législation européenne au nom des autorités locales et régionales et fournir une plateforme d'échanges entre ses associations membres et leurs représentants élus et experts.

En outre, le CCRE est la section européenne de Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU), l'organisation mondiale de collectivités territoriales.

www.ccre.org